



DES RESPONSABLES RWANDAIS SOUS LE COUP D'UN MANDAT D'ARRÊT

# LA VERSION ESPAGNOLE DU GÉNOCIDE

**La mort, entre 1994 et 2002, de neuf Espagnols engagés au Rwanda est attribuée à d'actuels hauts responsables de l'armée rwandaise, dont le président Paul Kagame. Les mandats d'arrêt sont lancés.**

PIERRE ROTTET

Les mandats d'arrêt lancés le 6 février dernier par la justice espagnole contre une quarantaine de hauts responsables de l'armée rwandaise ne sont pas restés longtemps sans lendemain. De grosses pointures de l'appareil rwandais en place à l'étranger regagnent leur pays pour se mettre à l'abri des poursuites internationales. Parapluié qui les protégera – momentanément? – de leurs actes criminels commis contre des centaines de milliers de citoyens massacrés, rayés de la carte.

On ouvre là une autre page de l'histoire rwandaise des années 90. Alors que les génocidaires hutu, rendus responsables de la mort, en 1994, de 800 000 Tutsi, sont actuellement traduits devant la justice dans leur pays ou devant une cour internationale à Arusha, en Tanzanie, les rebelles tutsi qui ont envahi le pays dans le but – réussi – de prendre le pouvoir ont toujours été à l'abri des poursuites. Or, eux aussi ont commis des crimes. Avant, pendant et après le génocide.

## Echec international

La justice espagnole réussira-t-elle là où d'autres ont échoué? En France, l'enquête du célèbre juge Jean-Louis Bruguière pointait également la responsabilité de l'actuel président Kagame et de ses hommes du Front patriotique rwandais (FPR). Mais le dossier est au point mort. Par souci de rétablir de bonnes relations avec Kigali?

De son côté, le Tribunal pénal international sur le Rwanda (TPIR), basé à Arusha, a toujours traîné les pieds pour juger les crimes commis par le FPR entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994, période faisant pourtant partie de sa compétence. Il fait là, estiment les observateurs, le jeu de Kigali, qui a menacé le tribunal international de mettre fin à toute coopération si jamais ce dossier-là était ouvert. Ce même TPIR s'est également déclaré incompétent pour poursuivre les responsables de l'attentat terroriste contre l'avion de l'ancien dictateur hutu, Juvénal Habyarimana, en 1994, dont la mort a marqué le début du génocide.

## Compétence universelle

Saisi en 2005 de l'assassinat, entre 1994 et 2002, de neuf Espagnols (six religieux et trois humanitaires), le juge



Après le génocide rwandais, le FPR au pouvoir a continué la guerre chez les voisins zairois. Des violences qui perdurent aujourd'hui encore. KEYSTONE

Fernando Andreu Merelles a instruit son dossier en vertu du principe de «compétence universelle» qui permet à l'Espagne de poursuivre les responsables de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide quelle que soit leur nationalité et celle des victimes. Ainsi, dans ses considérants, le juge se livre à un réquisitoire contre la méthode de prise de pouvoir puis de son exercice par le FPR de Paul Kagame. Le juge accuse le mouvement rebelle tutsi d'avoir commis, entre 1990 et 1994, des attentats contre les politiques et intellectuels hutu, afin de «provoquer la terreur».

Le document espagnol de 181 pages est explosif, tant par les conclusions et les accusations, que par les té-

moignages – terrifiants – de centaines de personnes auditionnées. Tout au long du document de la justice espagnole s'égrènent les chiffres, qui s'additionnent aux chiffres: 10 000 morts ici, 2000 là, 30 000 ça et là, dans d'autres villes ou camps de réfugiés... Il y a aussi les récits des témoins, dont ceux qui se rapportent aux trois co-opérants et six religieux espagnols décédés. Joaquin Vallmajo a été enlevé le 26 avril 1994. «Tu parles mal de nous dans tes homélies», diront ses bourreaux. On n'a jamais retrouvé son corps.

## Les morts espagnols

Servantes Mayor Garcia, Julio Rodriguez Jorge, Miguel Angel Isla Lucio,

Fernando de la Fuente, étaient frères maristes engagés dans le camp de réfugiés de Nyamitangwe, au Congo RDC. Un camp pourtant placé sous la responsabilité de la Croix-Rouge, sous le patronage de l'ONU. Tous ont été enlevés le 31 octobre 1996. Leurs corps ont été retrouvés le 9 novembre. Ils portaient des traces profondes de machettes, de tortures et de balles. Le sixième religieux espagnol, Isidro Uzcudum Pouzo, a été abattu le 10 juin 2000 au Rwanda. Quant aux trois co-opérants de l'organisation Médecins du monde, ils ont été fauchés à la mitrailleuse le 18 janvier 1997 par les militaires tutsi. Ils étaient les témoins gênants de massacres de réfugiés de retour au Rwanda après avoir trouvé

un éphémère refuge au Congo RDC.

Le président Kagame, dont la responsabilité est désignée sans ambiguïté, y compris comme auteur de massacres, échappe pour l'instant au mandat d'arrêt, en raison de son statut de chef d'Etat en exercice. Immunité oblige. Sept des quarante inculpés vivaient à l'étranger au moment de la parution du document. Parmi les personnes inculpées, outre le général Karekezi, actuel numéro deux de la Mission des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour (Minuad), figurent le lieutenant colonel Rugumya Gacinya, attaché militaire du Rwanda aux États-Unis, et Kayumba Nyamwasa, ambassadeur du Rwanda en Inde.

APIC/COLLABORATION MAG

## L'AVOCAT DES VICTIMES

### «L'enquête se poursuit»

M<sup>e</sup> Jordi Palou Loverdos, du Barreau de Barcelone et de Madrid, est l'avocat des familles des victimes espagnoles ainsi que de plusieurs familles rwandaises.

On dit que des responsables rwandais en poste à l'étranger rentrent pour se mettre à l'abri dans leur pays, après le rapport du juge Fernando Andreu Merelles?

M<sup>e</sup> Loverdos: Les informations dont je dispose, pas officielles, confirment que plusieurs d'entre eux sont effectivement retournés au Rwanda. Quant au général Karekezi, numéro deux de la Minuad au Darfour, il est lui aussi rentré à Kigali, avant de reprendre sa place au sein des forces de maintien de paix des Nations Unies.

Il est donc sous le coup du mandat international?

C'est l'objet actuel de discussions avec le Tribunal espagnol. On peut considérer qu'il n'est aucunement à l'abri. A mon

sens, l'ONU doit le livrer. Quant à Kagame, il faudra bien attendre qu'il soit déchu de son pouvoir présidentiel pour le poursuivre.

Le juge français Jean-Louis Bruguière avait lui aussi émis des mandats contre des personnalités rwandaises. Sans suite.

La décision du juge Bruguière ne concernait que les personnes impliquées dans l'attentat terroriste de 1994, qui a notamment coûté la vie au président Juvénal Habyarimana. Mais, fait bizarre, si vous allez aujourd'hui sur le site internet d'Interpol, vous ne verrez pas figurer les mandats d'arrêt du juge Bruguière. Pourquoi? Je ne l'explique pas.

Mais les mandats contre les 40 responsables rwandais ne figurent pas davantage sur ce site...

Pas encore, c'est vrai. Mais je vous confirme que nous nous organisons dans ce sens, et que le juge espagnol fera suivre le dossier à Interpol. PR

## Le HCR sur la sellette

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est accusé par le juge Andreu d'avoir collaboré «à la chasse aux réfugiés». Selon le magistrat espagnol, à partir de 1996, le Zaïre (actuellement Congo RDC) comptait un million de réfugiés hutu ayant fui le Rwanda après la prise du pouvoir par le FPR de Kagame. Or, révèle le magistrat, le HCR, organisme censé venir en aide aux victimes de la guerre qui cherchent refuge dans d'autres pays, a décidé de mettre en marche un programme de rapatriement forcé, obligeant, peut-on lire dans ce document, des centaines de milliers de personnes à monter dans des camions du HCR. «Des menaces étaient formulées à l'encontre de ceux qui s'y refusaient.»

Tout aussi surprenant: comme les membres du HCR ne pouvaient parvenir dans tous les lieux où se trouvaient les réfugiés, l'organisation onusienne a instauré un système de récompense sous forme d'argent pour les Zaïrois: 10 dollars pour chaque réfugié rwandais. «Ce qui, estime le magistrat espagnol, cité par José Yoldi, journaliste au quotidien «El País», a eu pour conséquence d'accroître cette véritable chasse aux réfugiés» qui a fait de nombreuses victimes.

En février 1997, commente encore Fernando Andreu dans ses conclusions consacrées à ce chapitre, Sadako Ogata, haut-commissaire du HCR, est arrivée au camp de Tingi-Tingi, pour y déclarer qu'elle ne pouvait garantir la protection des réfugiés, offrant uniquement un secours à ceux qui acceptaient le rapatriement. Le 26 février, le camp fut détruit. Et le nombre de morts incalculable. PR

## La «zaïrisation» du conflit

Le génocide a causé la mort d'environ 800 000 Tutsi et Hutu modérés au Rwanda. Cette morbide estimation ne s'arrête pas là. Après leur prise du pouvoir, les rebelles de l'actuel président Kagame ont exporté le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo (ex-Zaïre) en compagnie d'autres groupes politico-militaires créés à cet effet. Un objectif à cela: «L'immense pillage du pays, en particulier des ressources naturelles précieuses.» Le juge espagnol Andreu parle de «zaïrisation du conflit».

«Dans la région de Lubumbashi, constate le juge, on a assisté au pillage d'importantes quantités d'or, de diamants et de coltan.» Les actes de pillage auraient servi tant pour financer la guerre et les opérations militaires que pour l'enrichissement personnel des hauts responsables militaires.

Le document de l'Audience nationale met en relief le rôle de Washington. Soulignant que le président rwandais Kagame, à

## ET LE RAPPORT BRUGUIÈRE?

Certains criminels pointés du doigt par le juge espagnol Andreu sont les mêmes que ceux désignés par le juge français Jean-Louis Bruguière, qui avait émis en 2006 neuf mandats d'arrêt contre des proches de Kagame. Autre point commun entre les rapports français et espagnol: les deux désignent le FPR responsable de l'attentat contre l'avion de Juvénal Habyarimana. Un acte sur lequel le juge Bruguière a mené son enquête, avant de lancer sans suite ses mandats d'arrêt. Alors que la justice espagnole a compétence internationale – elle peut poursuivre les responsables de crimes contre l'humanité, crimes de guerre et génocide quelle que soit leur nationalité – le juge français enquêtait suite à la mort de coopérants français et de l'équipage français de l'avion visé par les terroristes. A noter que le juge Bruguière, joint à Paris par téléphone, confirme être aujourd'hui mis en «disponibilité». En d'autres termes des-saisi du dossier qu'il avait instruit. PR

un éphémère refuge au Congo RDC.

Le président Kagame, dont la responsabilité est désignée sans ambiguïté, y compris comme auteur de massacres, échappe pour l'instant au mandat d'arrêt, en raison de son statut de chef d'Etat en exercice. Immunité oblige. Sept des quarante inculpés vivaient à l'étranger au moment de la parution du document. Parmi les personnes inculpées, outre le général Karekezi, actuel numéro deux de la Mission des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour (Minuad), figurent le lieutenant colonel Rugumya Gacinya, attaché militaire du Rwanda aux États-Unis, et Kayumba Nyamwasa, ambassadeur du Rwanda en Inde.

APIC/COLLABORATION MAG